

Image not found or type unknown



Clause de rente viagère dans une donation

Par **louise999**, le **02/06/2015** à **22:00**

Bonjour,
J'ai reçu une donation en avancement d'hoirie en 2000 (une maison comprenant 2 appartements) qui inclut l'obligation de verser à ma mère une rente viagère de 350 euros à première demande de sa part. Elle ne me l'a jamais demandé, ni à ma soeur qui a le même type de donation. Suite à un désaccord, aujourd'hui elle me réclame par voie de justice le versement de cette rente depuis 2000. Je précise que jusqu'en 2012 elle a occupé un des deux logements sans me demander mon avis et que lorsqu'elle l'a quitté elle l'a loué sans mon consentement. Que puis-je faire? Dois-je prendre un avocat?
Un grand merci à qui pourra m'orienter.